

Le blog de Sylvain Renard

[« Et si on rejouait le match ? »](#) |

Une plainte qui fait pschitt

Par Sylvain Renard, le jeudi, 26 novembre 2009 21:36 dans [Politique nationale](#)

- [François Korber](#)
- [prison](#)
- [télévision](#)



La plainte en diffamation contre François Korber devait faire l'objet d'une audience au Tribunal Correctionnel de Melun aujourd'hui.

Rappel de faits : François Korber mène depuis longtemps un combat visant à améliorer les conditions de vie des détenus. Il a en particulier mis l'accent sur ce qu'il a appelé le "racket de la télévision".

Les détenus étaient en effet généralement contraints jusqu'à maintenant de louer leur téléviseur à des prix souvent prohibitifs (variant du simple au double) sans pouvoir acheter leur appareil ce qui leur aurait souvent permis une importante économie. Pour avoir dénoncé ce "racket" en termes vifs, François Korber avait fait l'objet d'une plainte pour diffamation d'une cadre de la prison de Melun. Le jugement devait intervenir aujourd'hui. Comme certains d'entre vous ont dû s'en rendre compte, j'avais apporté un soutien technique à François ces jours derniers afin

qu'il puisse populariser son combat qui me paraît juste.

Une première surprise était intervenue il y a quelques jours. Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire s'est adressé à François Korber en rendant publique une note du 6 août qui autorise l'achat d'un téléviseur pour les détenus et harmonise les tarifs de location. Il s'agit d'une avancée significative et donc d'un succès pour François et tous ceux qui luttent avec lui même s'il reste à faire (la plupart des détenus devraient être exonérés de la redevance en raison de la modicité de leurs revenus et le bénéfice de ces dispositions devrait être étendu aux personnes détenues en Maisons d'arrêt).

[Lire la lettre adressée à François Korber et la note du 6 août.](#)

La deuxième surprise est intervenue aujourd'hui puisque nous avons découvert que la personne qui avait porté plainte avait "oublié" de verser la consignation qui est nécessaire pour se constituer partie civile. Après quelques débats juridiques, la plainte a été déclarée irrecevable et l'affaire est maintenant terminée. François a su saisir cette occasion pour s'adresser à la Presse et parler non seulement du "racket de la télévision" mais aussi plus largement du scandale des conditions de vie en prison.

Les premières retombées dans la Presse sur internet :

[nouvelobs.com](#)

[Le Monde](#)

[France Soir](#)

[L'Humanité](#)

Commentaires

La discussion continue ailleurs

URL de rétrolien : <http://sylvainrenard.info/index.php?trackback/226>

[Fil des commentaires de ce billet](#)

Design by [Pixials](#) et S. Renard | Propulsé par [Dotclear](#)